

## SEANCE DU 22 JANVIER 2020

Le vingt-deux janvier deux mille vingt à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 16 janvier 2020, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

**Présents** : Chantal Harel, Anne-Marie Girard, Romuald Lecoq, Olivier Pellicant, François Riou, Alexandre Campagne, Sophie Fagot, Michel Le Gall, Rachel Réault, Denis Pouliquen, Stéphane Quillevere.

**Absents excusés** : Nathalie Pichot qui donne pouvoir à Louis Fagot, Anyvonne Lostanlen.

**Secrétaire de séance** : Romuald Lecoq

Le compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 1/Travaux de voirie RD31

- Monsieur le Maire indique que les travaux ont repris en 2020. Ils ont été stoppés par les intempéries, mais également par la nécessité de la dépose et repose d'un point lumineux par le SDEF. A ce titre une **convention** doit être signée avec le SDEF pour un montant de 1600€ HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEF pour la dépose et la repose d'un point lumineux pour un montant de 1600€ HT et demande qu'une recherche des responsabilités soit mise en place. **D2020-01-001**
  
- **Avenant au chantier pour le chemin de Traverse** : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de prévoir un avenant au marché public en cours, afin de réaliser l'enrobé au niveau du chemin de Traverse au même moment que celui de Kerpont (entre mi et fin février 2020). Il précise qu'il transmettra le devis aux membres du conseil dès réception. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour et 1 abstention autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant. **D2020-01-002**
  
- **Demande de subvention pour les 2 Quais Bus à Kerpont** : Monsieur le Maire indique qu'une demande de subvention peut être faite auprès du Conseil Régional pour les 2 quais bus. Une première demande doit être faite pour la validation du plan. La demande de subvention pourra ensuite être déposée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention. **D 2020-01-003**
  
- **Demande de subvention au Conseil Départemental** : Monsieur le Maire indique la possibilité de faire une demande subvention auprès du Conseil Départemental pour la prise en charge de la couche de roulement au niveau de Kerpont et Kermat (marché public en cours). Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention. **D2020-01-004**  

Monsieur le Maire indique également que des riverains au niveau de Kerpont ont fait des demandes de modifications des travaux en cours, notamment par rapport aux écluses. Luc Page ira les rencontrer pour leur donner des explications par rapport aux normes en vigueur et faire un bilan des demandes.
  
- **DETR 2020** : Monsieur le Maire propose d'avancer le projet, en commençant par la démolition de l'allée de boules. Une demande de permis de démolir et le recours éventuel à un architecte devront être fait au préalable. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis. **D2020-01-005**
  
-

## **2/ Réforme de la fiscalité**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les documents relatifs à la réforme de la fiscalité. La suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales sera progressive jusqu'en 2023. La compensation financière pour les communes se fera sur la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à l'euro près.

## **3/ Modification des statuts de la CCPL D2020-01-006**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de délibérer, concernant la modification statutaire relative aux compétences de la CCPL. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCPL s'est vue confier la compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI). L'animation et la coordination du SAGE n'étant pas compris dans les items obligatoires de la GEMAPI, la CCPL doit solliciter le transfert de l'item 12 auprès de ses communes membres. La modification de ces statuts a été voté par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour, décide

- D'approuver la modification statutaire relative aux compétences de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau concernant l'item 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement : « L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ».
- De modifier les statuts de Communauté de communes du Pays de Landivisiau en conséquence.
- De solliciter Monsieur le Préfet en vue de la prise d'un arrêté portant modification statutaire et transfert de compétences.

## **4/ SIMIF : actualisation du contrat d'adhésion D2020-01-007**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la demande du SIMIF d'actualiser le contrat d'adhésion qui lie le SIMIF avec les communes adhérentes. En effet aucun document récent ne formalisait ces relations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'actualisation de l'adhésion aux services proposés par le SIMIF.

## **5/ Modification du règlement le Lotissement du Roz D2020-01-008**

Monsieur le Maire rappelle qu'une modification du règlement du lotissement du Roz avait été demandée, concernant une modification de la zone constructible sur la parcelle B n°1438. Une demande supplémentaire de modification du règlement a été faite, afin d'autoriser la construction de bâtiments annexes à toit plat. Elle nécessite une autorisation de la mairie et l'accord des co-lotis.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour,

- décide de procéder à la modification du règlement du lotissement du Roz sur l'ensemble du lotissement
- autorise Monsieur le Maire à :
  - Solliciter le Préfet du Finistère pour obtenir un arrêté modificatif du lotissement
  - Signer la demande de modification du règlement du lotissement.
  - Demander l'accord des co-lotis

## **6/ Travaux maison des associations D2020-01-009**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une fuite d'eau à la maison des associations dans la salle de restauration des enfants. Un devis a été fait par l'entreprise Creignou pour la suppression de 2 lucarnes à l'origine de la fuite et leur remplacement par des ardoises. Le montant du devis est de 400€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté.

## **7/ Questions diverses**

- **Photocopieur** : le contrat d'entretien du photocopieur se termine au 30 mars prochain. La reconduction du contrat d'une année supplémentaire pour un montant de 350 € HT est retenue.
- **Convention cadre avec le CDG29 : D2020-01-010** les missions du CDG29 se sont développées et élargies dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc. Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de la convention-cadre précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour, décide d'approuver les termes de la convention-cadre d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de Gestion du Finistère et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **Défibrillateur** : Monsieur le Maire indique que la présence d'un défibrillateur est désormais obligatoire à proximité des établissements recevant du public. Des devis sont en attente. Le montant sera inscrit au prochain budget primitif.
- **Fourgon** : l'achat d'un nouveau fourgon pour les services techniques devra être prévu au prochain budget.
- **Vote du budget** : une réunion préparatoire aura lieu en présence de Monsieur Kermorgant le 14 février à 10h. Les votes de CA et BP auront lieu à la prochaine réunion de conseil.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H 20.

La prochaine réunion de conseil est fixée au mardi 25 février à 18h30.

Louis FAGOT	Chantal HAREL	Michel LE GALL	François RIOU	Alexandre CAMPAGNE
Sophie FAGOT	Anne- Marie GIRARD	Romuald LECOQ	Anyvonne LOSTANLEN  Absente excusée	Olivier PELLICANT
Nathalie PICHOT  Absente excusée qui donne pouvoir à Louis Fagot	Denis POULIQUEN	Stéphane QUILLEVERE	Rachel REAULT	